



**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE LA-CELLE-SAINT-CYR**

Le public est averti qu'en exécution :  
- du code de l'environnement,  
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0126 du 13 mars 2024,

**une enquête publique** relative à la demande d'autorisation environnementale **pour l'exploitation d'un parc éolien** composé de 3 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de LA-CELLE-SAINT-CYR, déposée par la SAS Parc Eolien La-Celle-Saint-Cyr (VALECO), **sera ouverte du mardi 9 avril 2024 (9 h) au lundi 13 mai 2024 (17 h) inclus**, soit une durée de 35 jours consécutifs en mairie de LA-CELLE-SAINT-CYR.

Une commission d'enquête est désignée. Elle se compose d'une présidente, Mme Jacqueline LAROSE, de deux membres titulaires, MM Michel BREUILLÉ et Gilles PEYLET, ainsi que d'un commissaire enquêteur suppléant, M. Pascal FOUGÈRE.

**Le dossier de demande d'autorisation environnementale** comprenant une étude d'impact, l'attestation d'absence d'avis de l'autorité environnementale, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, **seront déposés**, pendant toute la durée de l'enquête du 9 avril 2024 au 13 mai 2024 inclus **en mairie de LA-CELLE-SAINT-CYR, hors permanences de la commission d'enquête pendant lesquelles ces documents seront déposés au foyer communal**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté :

- sur le site Internet des services de l'État [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (Onglet « Actions de l'État » / Rubriques environnement/installations classées/enquêtes publiques),
- sur le poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les communes de La-Celle-Saint-Cyr (commune d'implantation) et d'Armeau, Béon, Bussy-le-Repos, Cézy, Chamvres, Cudot, Précy-sur-Vrin, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-d'Ordon, Sépeaux-Saint-Romain, Verlin, Villecien, Villevallier sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions éventuelles que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique** : - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/5217>

ou

- à l'adresse e-mail suivante :  
[enquete-publique-5217@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5217@registre-dematerialise.fr)

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous)

- **soit par écrit** :

- sur le registre « papier » déposé en mairie de La-Celle-Saint-Cyr,

ou

- courrier adressé à Madame la Présidente de la commission d'enquête, à la mairie de La-Celle-Saint-Cyr, 3 Place de la Mairie 89116, siège de l'enquête.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **la commission d'enquête** (ou l'un de ses membres) **recevra les observations et propositions éventuelles du public** qui seront également consignées dans le procès-verbal, **au foyer communal de La Celle-Saint-Cyr – route du Bas du Parc, les :**

- **mardi 9 avril 2024 de 9 h à 12 h,**
- **vendredi 19 avril 2024 de 16 h à 19 h,**
- **mercredi 24 avril 2024 de 14 h à 17 h,**
- **samedi 4 mai 2024 de 9 h à 12 h,**
- **lundi 13 mai 2024 de 14 h à 17 h.**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairie de La-Celle-Saint-Cyr, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Marie GARCIA, responsable du projet pour la SAS Parc Eolien La-Celle-Saint-Cyr (VALECO) – 240 rue René Descartes 13290 AIX-EN-PROVENCE – Tel : 06 38 35 00 67  
mail : [mariegarcia@groupevaleco.com](mailto:mariegarcia@groupevaleco.com)